



**Avis public
Entrée en vigueur
Règlement 2021-443
régissant les interventions visant à prévenir ou combattre les incendie
de véhicule**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, 20 h, le Règlement numéro 2021-443 régissant les interventions visant à prévenir ou combattre un incendie de véhicule.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le Règlement 2021-443 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 8 mars 2021.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 19 mars 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution sur le site web de la Ville, le 19 mars 2021 et dans la publication *Le Hublot*, le 16 avril 2021)